

Le broyeur à nouveau à votre service !

Pour bénéficier du passage du broyeur, il vous est demandé de vous inscrire à la maison communale à info@crisnee.be ou au 019/33.83.90 auprès de Josseline Daenen.

Petit rappel des règles :

- Diamètre des branches : maximum 16 cm
- Branches rangées l'une sur l'autre (non enchevêtrées)
- Maximum 3 m³ (si vous en avez plus, le signaler lors de la réservation. Le surplus est payant et maximum 6m³ en tout)
- Les tailles des rosiers et les feuilles d'arbres sont interdites de même que les branches dont le diamètre est inférieur à 2 cm